

l'Eglise et la France devaient leur repos et leur prospérité. L'immense pouvoir qu'assura tout à coup à Bonaparte son avènement à l'Empire fit croire au Pape que le nouvel Empereur pourrait, par une grâce vraiment providentielle, assurer au Saint-Siège et à l'Eglise une influence et une situation encore meilleures. Dans sa lettre de félicitations à Napoléon Ier, en date du 4 juin 1804, Pie VII lui faisait connaître les sentiments de joie réelle qu'il avait éprouvés à la nouvelle de son avènement. La mission du Souverain Pontife était de conserver et de faire resplendir partout la religion catholique. Celle de l'Empereur—il l'avait déjà prouvé par le Concordat,—était de la protéger dans sa patrie. Le Pape se plaisait à espérer que, grâce à ce monarque, la religion recevrait de nouveaux accroissements, les dernières difficultés disparaîtraient, la tranquillité publique et la paix universelle seraient définitivement assurées.

Napoléon avait paru justifier ces espérances en disant lui-même au cardinal Caprara le 9 mai 1804 : " Toutes les autorités constituées me font sentir combien il serait glorieux que mon sacre et mon couronnement fussent faits par les mains du Pape, et quel bien il en résulterait en même temps pour la religion." Cette démarche causa d'abord plus d'inquiétude que de satisfaction à Rome. Elle souleva les discussions et les négociations les plus ardues. Le 8 juillet, le cardinal Caprara, insistant sur le voyage du Pape à Paris, mandait au cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat : " Le couronnement du nouvel Empereur à faire à Paris par les mains du Pape est une idée appartenant uniquement à l'Empereur même, qui a déclaré vouloir être sacré de la manière la plus éclatante, par conséquent par les mains mêmes du chef visible de l'Eglise et de cette religion qu'il a rétablie dans tout l'Empire français." Le cardinal-légat faisait habilement valoir le triomphe remporté par Napoléon sur l'opposition des protestants et des philosophes à cet acte solennel, et son désir de confirmer ainsi " l'idée que les catholiques devaient avoir de son plus tendre attachement à leur religion et à ses cérémonies extérieures ". L'Empereur avait, de son côté, en plein Conseil d'Etat, exposé les avantages de la présence du Pape en France, l'effet qu'elle produirait sur les populations, son retentissement dans le monde entier, et la force qu'elle apporterait au nouvel ordre de choses. D'ailleurs, M. de Talleyrand, lui-même, avait assuré officiellement le cardinal-légat que l'objet du voyage du Pape serait évidemment utile à la religion, avantageux à l'Eglise, à la France et à l'Europe. Il avait complaisamment rappelé les titres de Napoléon à la reconnaissance de l'Eglise : les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le saint ministère réorganisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, la possession des Etats pontificaux assurée au Saint-Siège et d'autres bienfaits. Le ministre des Relations extérieures affirmait encore, pour dissiper d'autres inquiétudes, que l'Empereur, en jurant publiquement qu'il maintiendrait les lois du Concordat, entendait faire allusion au Concordat seul, car les Articles organiques n'étaient qu'un mode d'exécution, " mode susceptible de changement et d'amélioration ". Talleyrand faisait luire en outre aux yeux éblouis du légat d'autres espérances : " Ce voyage, disait-il, n'aura pas simplement pour